



ATTESTATION MEDICALE MUSCULATION/FITNESS ET LUTTE ALFA (Non valable pour le Grappling/MMA)

Le Club ALFA a décidé de mettre fin à l'obligation de fournir un certificat médical de "non contre-indication" à la pratique sportive pour les majeurs ayant une pratique de loisirs afin de faciliter l'accès à la pratique sportive en suivant la proposition de loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le Sport ainsi que le décret du 7 mai 2021 pour les mineurs. Pour la rentrée sportive, la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive ne sera plus obligatoire.

Je soussigné(e).....

Atteste avoir rempli le questionnaire de santé pour les adultes OU le questionnaire de santé pour les mineur.

J'ai répondu « **NON** » à chacune des rubriques du « **Questionnaire de Santé** » dans ce cas : je transmets la présente attestation à l'association au sein de laquelle, je sollicite le renouvellement de mon adhésion.

J'ai répondu « **OUI** » à une ou plusieurs rubriques du « **Questionnaire de Santé** » dans ce cas : Je consulte un médecin et lui présente ce questionnaire renseigné. Je fournis alors un certificat médical à l'association.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A : le/...../20.....

Signature (manuscrite)

Dans le cas où l'adhérent concerné est MINEUR :

NOM et PRENOM du mineur

NOM et PRENOM du représentant légal

Fait à : le/...../20.....

Signature (manuscrite)

La sécurité avant tout : Si nos animateurs diplômés ont les compétences pour assurer la sécurité des pratiques, nous recommandons néanmoins aux adhérents ALFA de prendre l'avis de leur médecin traitant ou de s'assurer via le questionnaire de santé qu'il n'y a pas d'obstacle à la pratique de l'activité proposée par l'association ALFA.